

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 Janvier 2021

L' an 2021 et le 23 Janvier à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Polyvalente - Allée de la Vigne au Roi à Commequiers, lieu exceptionnel lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, Maire.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, SIRE Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, CANTIN Philippe, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, DOCQUIER Alain, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HERMOUET Aurélie à M. VENDANGE-GOLHEN Damien, RECULEAU Hélène à Mme BOIZARD Martine, TARAUD Léone à Mme CHARLOS Sonia

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 24

**Date de la convocation** : 19/01/2021

**Date d'affichage** : 19/01/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne le : 26/01/2021  
et publication ou notification du : 26/01/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHARLOS Sonia

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Sonia CHARLOS a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

**Le quorum a été vérifié avant le début de la séance**

**Après approbation à la majorité du procès-verbal de la précédente séance (refus d'approbation de Mesdames Sonia CHARLOS, Léone TARAUD & Monsieur Philippe CANTIN) voici les points traités à l'ordre du jour :**

**Demande de subvention auprès de l'Etat : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et dotation d'équipements pour les territoires ruraux (DETR) pour la rénovation thermique, la réhabilitation et mise aux normes sécurité et accessibilité de l'ensemble des infrastructures sportives - phase 2 - tranche 1**  
réf : 2021\_001

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Commequiers a pour projet de rénover thermiquement, de réhabiliter et de mettre aux normes sécurité et accessibilité l'ensemble des infrastructures sportives.

**La phase 2 – Tranche 1 se décompose en 3 volets :**

- La rénovation énergétique pour :
  - o Salle omnisports (sports de balle)
  - o Salle de tennis de table
- Une extension-restructuration & la mise aux normes et accessibilité :
  - o Extension de la salle de tennis de table

- o Restructuration de la salle omnisports avec création d'un club house et de vestiaires sur deux niveaux
- Création des parvis extérieurs.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la phase 2 – Tranche 1 de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Organisme	Montant HT
<b>RENOVATION ÉNERGÉTIQUE (25.91% du projet)</b>			
Salle Omnisports : Rénovation Thermique	342 400.00€	Aide de l'Etat – DSIL 2021 (70% du montant des travaux de rénovation énergétique)	397 188.54€
Salle de Tennis de Table : Rénovation Thermique	164 300.00€	Aides SyDEV	50 000.00€
<b>Sous-total 1 : Rénovation énergétique</b>	<b>506 700.00€</b>	<b>Sous-total 1 :</b>	<b>447 188.54€</b>
Assistance à maîtrise d'ouvrage	10 467.64€	Autofinancement, FCTVA (21.19%)	120 223.66€
Prestataires externes	4 660.58€		
Maîtrise d'œuvre	45 583.98€	Emprunt	0.00€
<b>Sous-total 2 : Rénovation énergétique</b>	<b>60 712.20€</b>	<b>Sous-total 2 : autofinancement, FCTVA, emprunts</b>	<b>120 223.66€</b>
<b>TOTAL : Rénovation énergétique</b>	<b>567 412.20€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>567 412.20€</b>
<b>EXTENSION – RESTRUCTURATION - MISE AUX NORMES SECURITE ET ACCESSIBILITE (74.09% du projet)</b>			
Extension de la salle de Tennis de Table et restructuration de la salle omnisports avec création d'un club house, de vestiaires sur 2 niveaux – mise aux normes sécurité et accessibilité	1 449 000.00€	Aide de l'Etat – DETR (30% plafonné à 1 000 000€ HT subventionnable)	300 000.00€
		Aide Département de la Vendée	50 000.00€
		Aide de la Région Pays de la Loire (Plan de Relance des Pays de la Loire Investissement Communal)	75 000.00€
		Concours Financiers Fédérations sportives	75 000.00€
		Fonds de concours CDC	125 000.00€
<b>Sous-total 1 : Extension-Restructuration</b>	<b>1 449 000.00€</b>	<b>Sous-total 1 :</b>	<b>625 000.00€</b>
Modification et créations des parvis extérieurs	67 000.00€		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	29 932.36€		
Prestataires externes	10 921.42€	Emprunts	700 000.00€
Maîtrise d'œuvre	129 808.02€	Autofinancement et FCTVA	361 661.80€
<b>Sous-total 2 : Extension-Restructuration</b>	<b>237 661.80€</b>	<b>Sous-total 2 :</b>	<b>1 061 661.80€</b>
<b>TOTAL : Extension-Restructuration</b>	<b>1 686 661.80€</b>	<b>TOTAL : Extension-Restructuration</b>	<b>1 686 661.80€</b>
<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>2 254 074.00€</b>	<b>TOTAL OPERATION HT</b>	<b>2 254 074.00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès des services de l'Etat dans le cadre des appels à projets 2021 au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) et de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR) et,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces dotations d'Etat.

**Budget général : admission en non-valeur**

réf : 2021\_002

Vu l'avis favorable de la Commission « Commande publique-Finances » en date du 9 décembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget général pour les exercices 2015 à 2019.

**Demande de garantie d'emprunt : "COMMEQUIERS 2 - Rue de Beaumont" (8 PLUS - 2 PLAI)**

réf : 2021\_003

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde sa garantie à hauteur de 30.00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 216 160,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

**Maintenance annuelle de l'orgue - Modalités de remboursement avec l'Association "Chorale et Amis de l'Orgue" et la Paroisse**

réf : 2021\_004

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler le partenariat avec l'association « Chorale et Amis de l'orgue » et la Paroisse, selon les mêmes modalités que précédemment, charge pour la collectivité de contractualiser avec un nouveau prestataire.

**CDC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : Renouvellement de la convention de mise à disposition de services suite au transfert partiel de la compétence accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire des mercredis**

réf : 2021\_005

Vu la décision du bureau communautaire en date du 03/12/2020 approuvant le renouvellement de la convention de mise à disposition de services suite au transfert partiel de la compétence accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire des mercredis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention de mise à disposition de services suite au transfert partiel de la compétence accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire des mercredis ;
- d'autoriser le Maire, ou son Représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**Convention de mise à disposition des services "Construction" et "Marchés Publics" Communautaires auprès de la commune de Commequiers dans le cadre de la restructuration des équipements sportifs (Phase**

réf : 2021\_006

Vu la décision du bureau communautaire n°2020-06-14 du 12 novembre 2020 ;

En août 2020, la commune de Commequiers a de nouveau sollicité la Communauté de Communes pour l'accompagner dans la rénovation énergétique et technique des salles de basket et de tennis de table ainsi que l'extension neuve pour la création des vestiaires sportifs, d'un club house et de l'extension de la salle de tennis de table.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre les services « construction » et « marchés publics » communautaires à disposition de la commune de Commequiers afin de l'assister.

Compte tenu du coût unitaire journalier défini à 400€ et du nombre prévisionnel d'unité arrêté à 101 jours, le coût de cette mise à disposition s'élève à 40 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention.

**Déploiement de la fibre optique : Convention d'occupation du domaine privé de la Commune avec le Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique**

réf : 2021\_007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer la convention d'occupation du domaine privé au profit du Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique pour la mise à disposition d'une emprise foncière de 0.60 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section AK229, située à Commequiers, Rue Pascal BOURMAUD.

**Convention d'occupation du domaine privé avec TDF destinée à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électriques ouvert au public**

réf : 2021\_008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à conclure convention d'occupation du domaine privé destinée à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électriques ouvert au public et portant sur la parcelle cadastrée section E n°1316p.

**Création d'emplois saisonniers et d'emplois pour accroissement temporaire d'activité**

réf : 2021\_009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de créer cinq postes saisonniers d'adjoints administratifs ou techniques ou d'animation territoriaux pour une durée de six mois sur une période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021,
- de créer trois postes d'adjoints administratifs ou techniques ou d'animation territoriaux pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son Représentant, à mettre en œuvre les modalités de recrutement correspondantes aux besoins rencontrés et à signer tout document utile.

Ces postes seront pourvus en fonction des besoins rencontrés par les services communaux, ce qui signifie **qu'ils peuvent rester non pourvus**. L'affectation de ce personnel pourra se faire indistinctement sur les différents services de la ville (administratif, technique, restaurant scolaire, accueil de loisirs...).

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SABLIERES PALVADEAU Henri en vue d'étendre l'emprise de la carrière située sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron : avis du Conseil Municipal de Commequiers**

réf : 2021\_010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SABLIERES PALVADEAU Henri.

**Rapport 2019 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable**

réf : 2021\_011

Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Vendée Eau au titre de l'année 2019 et précise que ce document est mis à la disposition du public en mairie et qu'il est accessible à tous les usagers sur le site de Vendée Eau..

**Informations diverses :**

- Recommandations du COPIL Ressources Humaines
- Restructuration des infrastructures sportives : choix du maître d'oeuvre

**Complément de compte-rendu :**

Séance levée à : 12:10

En mairie, le 25/01/2021  
Le Maire, Philippe MOREAU

